



airDream

La signature environnementale de Citroën

Grâce à une politique volontaire menée en faveur de la préservation de l'environnement, Citroën est aujourd'hui un des constructeurs les plus avancés dans ce domaine :

- **Citroën représente 11% du marché européen des véhicules émettant moins de 141 g de CO₂ par km**
- **55% des véhicules commercialisés en Europe par Citroën ont des émissions de CO₂ inférieures à 140 g/km et 24% ont des émissions inférieures à 120 g/km**
- **Plus de 500.000 véhicules avec filtres à particules (FAP) ont été vendus par Citroën.**

Afin de mettre en avant son engagement et sa maîtrise technologique dans le domaine de l'environnement, Citroën a développé AIRDREAM, une signature qui caractérise les véhicules les plus propres de la gamme.

AIRDREAM témoigne ainsi de l'ambition de la Marque de participer activement à la préservation d'un air et d'un environnement purs grâce à la réduction des émissions polluantes de ses véhicules.

Pour bénéficier de la signature AIRDREAM, un modèle doit répondre aux trois critères suivants :

1. Avoir des émissions de CO₂ ≤ à 130 g pour les véhicules utilisant des carburants fossiles
 - 158 g pour les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules (FAP) et compatibles au biodiesel B30 (= à 130 g dans une approche du puits à la roue)
 - 200 g pour les véhicules fonctionnant au Superéthanol E85 (= à 120 g dans une approche du puits à la roue)
 - ou véhicule Stop & Start (pas d'émissions de CO₂ et pas de bruit à l'arrêt)
 - ou véhicule GNV (- 20% d'émissions de CO₂ par rapport à l'essence).
2. Être fabriqué dans une usine ISO 14001.
3. Être conçu pour que le véhicule soit valorisable (recyclage et valorisation énergétique) à 95% en fin de vie.

Dans la gamme Citroën Belux, 49% des véhicules particuliers vendus répondent dès à présent à la signature AIRDREAM (ventes janvier-septembre 2007 en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg).